

République Française
Département VENDEE
Commune de Saint Révérend

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/09/2026

Référence
20260904

Objet de la délibération
Révision loyer logement Presbytère

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	18

Date de la convocation
08/09/2026

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026 et le 14 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de AUGUIN Maryse, Maire

Présents : Mme AUGUIN Maryse, Maire, Mmes : BREMOND Morgane, BRENON Valérie, JOUBERT Malika, JOUBERT Marie-Thérèse, MICHON Magali, PROUTEAU Sabrina, PROUX Nathalie, THOMAZEAU Stéphanie, MM : CHATELIER Franck, CHOPIN Éric, HUBERT Yan, JOUBERT Corentin, RICHARD Emmanuel, SCHLOSSER Jean-Jacques

Excusés ayant donné procuration : M. MASSIOT Bernard à M. RICHARD Emmanuel, Mme CHOPIN Mélina à Mme BRENON Valérie et M. DOUCHET Mickaël à Mme PROUTEAU Sabrina

Absent : M. BONNIN Frédéric

A été nommée secrétaire : Mme PROUX Nathalie

Objet de la délibération : Révision loyer logement Presbytère

En application des clauses figurant dans le bail, ce loyer doit être révisé, par l'application du coefficient 146,60 à compter du 1er août 2026.

Le loyer devrait donc être porté à 645,97 € par mois arrondi à 646 €, et ce en application de la formule prévue au bail $641 \times 146,60 / 145,47 = 645,97$ €.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture

Le : **21/09/2026**

Et

Publication ou notification du :

21/09/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE la révision de ce loyer.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérécours citoyens" accessible à partir du site : www.telerecours.fr

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/09/2026

La secrétaire de séance
Nathalie PROUX



Le Maire
Maryse AUGUIN

